VariDur 10 Powder

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2022-05-25 Date de révision: 2022-05-25 Version: 1.0 (M)SDS Number: 1344864

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	VariDur 10 Powder
Code du produit	:	10-1027, 11-1031

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Substances chimiques de laboratoire
Restrictions d'emploi	:	Aucun connu

1.3. Fournisseur

Buehler
41 Waukegan Rd
Lake Bluff, IL 60044
T 1-847-295-6500
custserv@buehler.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	Global Access Code: 334545; Americas" +1 760 476 3962; Middle East/Africa: +1 760 476 3959; Asia Pacific +1 760 476 3960; Europe +1 760 476 3961

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Dibenzoyl peroxide	Peroxyde de dibenzoyle / peroxyde de benzoyle / peroxyde de dibenzoyle	n° CAS: 94-36-0	0,1 – 1	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Méthacrylate de méthyle	2-méthylpropénoate de méthyle / 2-méthylprop-2-énoate de méthyle	n° CAS: 80-62-6	0,1 – 1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 STOT SE 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : non déterminé.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dibenzoyl peroxide (94-36-0)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP (OEL TWA)	5 mg/m³

Dibenzoyl peroxide (94-36-0)	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
OEL STEL	10 mg/m³
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
OEL STEL	10 mg/m³
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
OEL STEL	10 mg/m³
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³
OEL STEL	5 mg/m³
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m³
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	205 mg/m³
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL	410 mg/m³
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD (OEL STEL) [ppm]	100 ppm

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
VEMP (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	410 mg/m³
OEL TWA [ppm]	100 ppm
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	410 mg/m³
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL	510 mg/m³
OEL STEL [ppm]	125 ppm

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	100 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen, dermal sensitizer

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Poudre.
Couleur	:	Couleurs variées
Odeur	:	Inodore
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	251 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable

Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Limites d'explosivité	:	Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	:	Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé.
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé.

Dibenzoyl peroxide (94-36-0)	
DL50 orale rat	7710 mg/kg
ATE CA (oral)	7710 mg/kg de poids corporel

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
DL50 orale rat	8420 – 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 – 7500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	29,8 mg/l/4h
ATE CA (oral)	8420 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	5000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	29,8 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	29,8 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé.
Cancérogénicité	:	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé.

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.

Danger par aspiration : Non classé.

VariDur 10 Powder	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé.

Dibenzoyl peroxide (94-36-0)	
CL50 - Poissons [1]	0,0602 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
CL50 - Poissons [1]	243 – 275 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poissons [2]	125,5 – 190,7 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	69 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 96h - Algues [1]	170 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,7

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,7

12.4. Mobilité dans le sol

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,7

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG
Aucune donnée disponible

DOT
Aucune donnée disponible

IMDG
Aucune donnée disponible

IATA
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Methyl methacrylate polymer (9011-14-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Dibenzoyl peroxide (94-36-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Methyl methacrylate polymer (9011-14-7)

répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances

Dibenzoyl peroxide (94-36-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances) répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances) Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances) Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants) Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China) Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR) Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals) Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law) (Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	05-25-2022
Date de révision	:	05-25-2022

Textes complet des phrases H:	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables